Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900104-20251213-D20251207-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
9 décembre 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**18**
Votants	**18**
Procuration :	**0**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Etaient présents
Guy GUÉGUEN, Isabelle CREIGNOU, Loïc BERNARD, Morgane CABON, Christian LE NAN, Marie-Françoise CLOAREC, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Christelle DIVERREZ, Jean-Yves GUILLERM, Mathieu GUILLERM, Sophie GUILLERM, Morgane LE BOULAIRE, Roland LE TURQUAIS, Jérôme MIOSSEC, Marie-Hélène MOYSAN, Léna PICART, Vincent TALOC.

Était absent /

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Marie-Hélène MOYSAN.

DÉLIBÉRATION N°2025-12-07

FINANCES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

7.1. Finances locales / Décisions budgétaires

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Afin d'assurer la continuité du service entre 2 exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2025.

Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900104-20251213-D20251207-DE

Article	Libellé nature	Budget 2025 en €uros	Anticipation sur crédits 2026 en €uros
2031	Frais d'études	2 160,00 €	540,00 €
2033	Frais d'insertion	6 900,00 €	1 725,00 €
2051	Concessions et droits similaires	6 500,00 €	1 625,00 €
CHAPITRE 20		***15 560,00 €***	***3 890,00 €***
2113	Terrains aménagés autres que voirie	26 368,00 €	6 592,00 €
21318	Autres bâtiments publics	4 000,00 €	1 000,00 €
21351	Bâtiments publics	13 100,00 €	3 275,00 €
2151	Réseaux de voirie	13 590,00 €	3 397,50 €
2152	Installations de voirie	15 000,00 €	3 750,00 €
21538	Autres réseaux	17 000,00 €	4 250,00 €
21578	Autre matériel technique	6 600,00 €	1 650,00 €
2158	Autres	8 356,00 €	2 089,00 €
21838	Autre matériel informatique	3 800,00 €	950,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	19 900,00 €	4 975,00 €
2188	Autres	63 750,00 €	15 937,50 €
CHAPITRE 21		***191 464,00 €***	***47 866,00 €***
2313	Constructions	442 150,00 €	110 537,50 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	356 300,00 €	89 075,00 €
CHAPITRE 23		***798 450,00 €***	***199 612,50 €***

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
A Bodilis, le 16 décembre 2025
Monsieur le Maire,
Guy GUÉGUEN



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 16 / 12 / 2025 *Affiché / mis en ligne le 16 / 12 / 2025*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*